

# Récupération des relevés bancaires par Jedecclare.com

Documentation mise à jour le 26 octobre 2022.

## Prérequis

- Vous devez disposer/créer un compte sur le site Jedecclare.com (Jedecclare.com).
- Vous devez également disposer préalablement d'une carte ebics.
  - Fournir à Loop le login et le mot de passe du compte Jedecclare.com.
  - **Avoir obtenu tous les mandats nécessaires** auprès de JeDeclare.com (un mandat par compte bancaire est nécessaire).

## Mise en place de la récupération des relevés

1. Depuis **Trésorerie> Comptes bancaires**, créez un compte bancaire dans Loop avec les informations nécessaires.
2. Depuis **Comptabilité> Plan de comptes> Généraux**, paramétrez un compte de **type 512**. Dans les informations du compte, dans le champ **[Compte bancaire]**, récupérez le compte bancaire créé depuis **Trésorerie> Comptes bancaires**.



Pour rappel, **n'utilisez jamais le même compte bancaire sur plusieurs comptes généraux.**

3. Depuis **Comptabilité> Plan de journaux**, paramétrez un journal de banque avec pour informations :
  - **[Type]** = Banque
  - **[Contrepartie]** = 512 (correspondant au compte créé préalablement)
  - **[Type de contrepartie]** = A l'écriture

Ce paramétrage est préconisé par rapport à la norme FEC.

Toutes les nuits, Cegid Loop vérifie les comptes pour lesquels un mandat Jedecclare.com existe. Pour chacun de ces comptes, si des relevés sont détectés, ils sont automatiquement récupérés et les écritures sont générées dans Cegid Loop.

Pour cela, Cegid Loop interroge Jedecclare.com. Si des nouveaux relevés sont détectés il les récupère, vérifie leur cohérence et génère les écritures.

## Interactions avec Bankin'

Loop propose également la récupération des relevés bancaires via la plateforme Bankin' (pour des informations plus complètes, consultez la fiche technique Bankin').

**Divers scénarios peuvent être constatés :**

- La récupération des relevés pour un compte bancaire donné s'effectuait avec Bankin' et cette récupération va maintenant s'effectuer via Jedecclare.com.

Dans ce cas, **il est nécessaire d'utiliser le lien [A détacher]** - associé au compte bancaire - depuis **Trésorerie> Comptes bancaires**.

En effet, si cette action n'est pas effectuée, **les relevés risquent d'être récupérés en double**.

- La récupération des relevés pour un compte bancaire donné s'effectuait avec Jedecclare.com et cette récupération va maintenant s'effectuer via Bankin'.

Ici, il faut **résilier le mandat Jedecclare.com afin que les relevés ne soient pas récupérés en double**.

- Il est également possible d'utiliser Bankin' pour certains comptes bancaires et Jedecclare.com pour d'autres. Dans ce cas, effectuez le paramétrage nécessaire, décrit dans la fiche technique Bankin', pour les uns et utiliser les mandats Jedecclare.com pour les autres.